

EXTRAIT DU REGISTRE DES ARRÊTÉS DU MAIRE
ARRÊTÉ N° 2026-356 :
Portant réglementation de la circulation et du stationnement
Rue et impasse du Général Goguet
Pour permettre le stationnement de véhicules de chantier
afin d'évacuer un jacuzzi par l'impasse du Général Goguet

Le Maire de la commune de La Flotte,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment ses articles L.2212-5, L.2213-1 au L.2213-6,
Vu le Code de la Route et principalement les articles R. 411-7 à R 411-8,
Vu le Code de la Voirie Routière,
Vu l'instruction interministérielle sur la signalisation routière,
Vu l'arrêté du 07 juin 1977 relatif à la signalisation de routes et autoroutes et ses modifications ultérieures,
Vu la demande de :

M. LAMY ÉRIC
8 RUE DE L'ÉGLISE
17630 LA FLOTTE

Considérant que les travaux ou interventions de toutes natures sur les voies relevant de la police du maire nécessitent certaines restrictions au droit des chantiers,

Considérant que pour permettre le stationnement de véhicules de chantier afin d'évacuer un jacuzzi par l'impasse du Général Goguet, des accidents et des encombrements pourraient se produire si la circulation et le stationnement n'étaient pas réglementés rue et impasse du Général Goguet.

ARRÊTE :

ARTICLE 1 : Le vendredi 26 juin 2026 de 8h00 à 18h00

Le stationnement de tout véhicule sera interdit rue et impasse du Général Goguet, au droit du chantier, pour permettre le stationnement de véhicules de chantier, par « M. LAMY ÉRIC ».

ARTICLE 2 : La pose, la surveillance et l'enlèvement de la signalisation réglementaire seront assurés par « M. LAMY ÉRIC ».

ARTICLE 3 : Les infractions aux dispositions du présent arrêté seront constatées par des procès-verbaux qui seront transmis aux Tribunaux compétents.

ARTICLE 4 : Le Commandant de la Brigade de Gendarmerie et le service des Polices sont chargés chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Pour Ampliation :

- Le commandant de la Brigade de Gendarmerie de Saint Martin de Ré,
- Le Service des Polices,
- M. LAMY ÉRIC.

Fait à La Flotte, le 19 juin 2026

Le Maire,
Jean-Paul HÉRAUDEAU

